

Depuis plus d'un an la CAF –selon ses informations des Assédics- m'avise de trop-perçus. Depuis un an, par Internet, par téléphone, par courrier et en me rendant sur place, je demande à ce que la CAF veuille bien regarder mon dossier afin d'y déceler une erreur... A chaque fois « on » m'assure de régler le problème et de me tenir au courant et puis plus rien, plus de nouvelles !

J'ai du mener le même combat envers les Assédics qui –selon ses informations de la CAF- m'avaient elles aussi de trop-perçus... Ce n'est qu'au bout d'un an (!) que j'ai pu obtenir un rendez-vous avec un conseiller qui a bien du se rendre à l'évidence (enfin !) : le mois de Juillet 2007 était considéré comme plein emploi par les Assédics alors qu'il fut entièrement chôme dans les faits ! 384 € me furent immédiatement rétrocédés avec les plus plates excuses « des Assédics »...

Aussi vous demanderai-je -une fois de plus !- (et selon les informations des Assédics !) de bien vouloir m'envoyer un simple récapitulatif mensuel depuis Juillet 2007 des avis de paiements ET des trop perçus s'y reportant et, bien évidemment, de bien regarder mon dossier à la faveur de ses nouvelles informations et donc d'y rétablir ce qui doit l'être.

(Par ailleurs ma prime des impôts pour l'emploi peut -par conséquence- en dépendre... !)

J'espère que le présent mail trouvera lecteur digne de ce nom car depuis un an la CAF est totalement sourde à ma simple et légitime demande et ne répond ( que très rarement, lorsqu'obligée, au téléphone) que pour mieux tenter de m'endormir...